



Déclaration pour le CTREA NORMANDIE du 14 octobre 2021 à l'EPL du Robillard

La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur nos élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires tant au niveau des apprentissages que psychologique. Elle n'a fait qu'accentuer les difficultés et nos craintes quant à l'avenir de l'Enseignement Agricole Public et de ses établissements. Le Sénat ne s'y est d'ailleurs pas trompé, parlant de la survie de cet enseignement, et lançant par la suite en urgence une mission intitulée "L'enseignement agricole, un outil indispensable au cœur des enjeux de nos filières agricoles, alimentaires et environnementales

". Dans ce contexte de crise structurelle et conjoncturelle, la rentrée 2021 aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création de postes pour l'Enseignement Agricole Public. Il n'en est rien ! Aucune mesure pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des apprenant.es. Le gouvernement poursuit sa trajectoire de destruction d'emplois alors que les défis à relever sont immenses : renouvellement des générations d'agriculteurs.trices, transitions agroécologique et climatique.

La DGER accélère ses contre-réformes imposées à marche forcée : réforme de l'évaluation du STAV subie à la rentrée, refonte du bac pro, rénovation des différentes spécialités des BTSA... n'en jetez plus ! Toutes ces réformes, souvent réalisées dans la précipitation, sans concertation et sans prise en compte des avis des équipes pédagogiques, sont à rebours du bon sens et de l'intérêt des élèves et étudiant.es. Elles accentuent la perte d'importance de l'examen terminal dans la délivrance des diplômes, battant ainsi en brèche le principe républicain d'égalité et affaiblissant la valeur nationale des diplômes. Inacceptable !

Force est de constater qu'il y a bel et bien un écart entre les moyens mis en œuvre et les ambitions affichées. Cette année encore les personnels, les élèves, apprenti.es, étudiant.es et stagiaires des établissements agricoles connaissent une rentrée sous le signe du mépris :

- une baisse de dotations horaire engendrant des refus d'élèves, des classes surchargées rendant difficiles les apprentissages et les conditions de travail pour les enseignant.es.

- des moyens gérés au fil de l'eau et qui ne sont pas à la hauteur des besoins. La «chasse à la DGH», y compris après la rentrée, à laquelle les directions locales ont injonction de se livrer, est devenue une constante. Nous nous interrogeons sur l'intérêt et la pertinence d'une telle mesure. Nous regrettons la dérégulation pédagogique qui accompagne ces décisions entraînant une modification des fiches de services et des emplois du temps. Ces « bidouillages » réalisés a posteriori constituent un facteur déstabilisant pour les équipes et les élèves largement éprouvés par la crise sanitaire.

Depuis le pilotage des moyens par l'instauration de ce que l'administration a qualifié de « DGH cible 2022 », nous notons un fort décrochage entre les besoins pédagogiques remontés par l'ensemble des établissements et les moyens octroyés.

- des suppressions de postes et une dotation en personnels insuffisante (enseignant.es, AED, AESH, personnels administratifs, personnels de direction...) qui se poursuivent et déstabilisent notre appareil de formation.

- des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader : manque de reconnaissance du travail « invisible », invisible pour les « gestionnaires de moyens » mais bien réel pour les personnels qui « courent » partout (Pix, utilisation d'outils informatiques sans formation, nouvelles modalités d'évaluation, inclusion sans moyens...) mais aussi du maintien du gel du point d'indice malgré l'inflation, versement de la prime informatique toujours en attente... Bref le compte n'y est pas ! La désaffection croissante pour les métiers éducatifs risque de miner à plus ou moins long terme notre système de formation. Nous ne pouvons accepter de telles perspectives !

Nous dénonçons les entraves dans les négociations nationales pour la remise en place d'une commission protocole de gestion des agents contractuels des CFA/CFPPA toujours à l'arrêt : il doit permettre d'établir un cadre commun pour garantir et améliorer la situation de tout.es les agent.es sur tout le territoire. Par ailleurs, la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », en libéralisant et dérégulant la formation professionnelle par apprentissage (encouragement des formations mixtes), met en concurrence directe la formation initiale scolaire, l'apprentissage public et l'apprentissage développé par les branches professionnelles, des grands groupes ou organismes de formation privés...

L'Enseignement Agricole Public est une véritable chance pour les élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires et un devoir pour la Nation. Il est un outil indispensable pour l'avenir des jeunes et de nos filières agricoles et alimentaires. Les établissements agricoles jouent un rôle majeur et ne peuvent pas absorber la baisse des moyens. Nous exigeons un budget ambitieux ! Le schéma d'emploi, encore négatif en 2022, doit être abandonné afin de donner à l'Enseignement Agricole Public le nouveau souffle qu'il mérite.

Ainsi, rendez-vous est pris le 20 octobre à venir pour réclamer un budget 2022 ambitieux à la hauteur des besoins de l'Enseignement Agricole Public.